



Extrait du registre des décisions

Bureau du 27 juin 2019

n° 093-19

Objet : RS - Convention de partenariat entre le Crédit agricole des Savoie et Grand Chambéry pour le CitésLab

- date de convocation le 21 juin 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-sept juin à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jarsy, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 28

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Xavier Dullin - Benoît Perrotton
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Frédéric Bret à Michel Dyen - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Dominique Pommat à Bernard Januel - de Alexandra Turnar à Xavier Dullin

• conseillers excusés : 20

Jean-Pierre Beguin - François Blanc - Stéphane Bochet - Aloïs Chassot - Jean-Pierre Coendoz - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - David Dubonnet - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Jean-Pierre Fressoz - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Pierre Perez - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Sylvie Vuillermet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 27 juin 2019

délibération n° 093-19

objet **RS - Convention de partenariat entre le Crédit agricole des Savoie et Grand Chambéry pour le CitésLab**

Sylvie Koska, vice-présidente chargée de la concertation citoyenne, des relations avec les usagers et de l'économie sociale et solidaire, rappelle que Grand Chambéry porte depuis octobre 2016 le CitésLab, dispositif cofinancé depuis le 1^{er} janvier 2019 par la Banque publique d'investissement (bpifrance) et le Fonds social européen.

Dans l'optique de faire émerger des idées/projets de création d'entreprises, Grand Chambéry et Grand Lac ont lancé un Concours de l'idée entrepreneuriale ouvert jusqu'au 15 juillet. A l'automne, quatre prix d'une valeur de 500 € chacun seront décernés par un jury. Des banques ont été sollicitées pour établir un partenariat.

Le Crédit agricole des Savoie a répondu favorablement et propose de signer une convention de partenariat avec chaque agglomération. Ainsi, le Crédit agricole des Savoie s'engage notamment :

- à verser à Grand Chambéry une participation financière annuelle de 2 000 € TTC,
- à relayer vers le CitésLab des créateurs d'entreprise dont les projets sont réalisables mais dont la préparation du dossier est insuffisante pour recueillir à ce stade un soutien bancaire,
- à recevoir les créateurs d'entreprise dont les projets ont été détectés comme réalisables par le CitésLab,
- à soutenir le Concours de l'idée entrepreneuriale (en étant relais d'information, en participant au jury, en remettant un prix à un lauréat).

Grand Chambéry s'engage, quant à lui, notamment à :

- inclure le logo du Crédit agricole sur les supports de communication liés au Concours de l'idée entrepreneuriale,
- rencontrer les conseillers professionnels du Crédit agricole des Savoie pour leur présenter le CitésLab et ses résultats,
- au moment de la finalisation du dossier d'amorçage, informer le porteur de projet du partenariat avec le Crédit agricole des Savoie.

La durée de la convention est prévue pour un an, du 28 juin 2019 au 27 juin 2020.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars déléguant au Bureau les demandes de subventions,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention de partenariat entre Grand Chambéry et le Crédit agricole des Savoie pour le CitésLab,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 093-19

Objet de l'acte : RS - Convention de partenariat entre le Crédit agricole des Savoie et Grand Chambéry pour le CitésLab

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 1 - Contrats de partenariat

Date de l'acte : 27 juin 2019

Annexe(s) : annexe CitésLab

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190627-lmc1H22188H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22188H1

Date de transmission en Préfecture : 28 juin 2019

Date de réception en Préfecture : 28 juin 2019